

Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2021

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

Vos références

Numéro fiscal (C) :

14 68 835 602 339

Référence de l'avis : Contrat de prélèvement :

21 65 4164989 66

Référence unique de mandat :

P365007586635

FR4677700500

FR46ZZZ005002P365007586635

Numéro de propriétaire :

440 M02325 G

Débiteur(s) légal(aux) :

PROP/INDIVIS 4101 MBGCSW

M MESGUICH ALFRED

MME

PROP/INDIVIS MBGCSZ PASSALAYGUE MONIQUE C

Numéro de rôle :

221

Date d'établissement :

12/08/2021

Date de mise en recouvrement : 31/08/2021

Identifiant service :

65028

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone

- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
 au 0 809 401 401 *
- du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

★ Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• pour le paiement de votre impôt :

SIP TARBES

1 BD DU MARECHAL JUIN

65000 TARBES

Tél: 05 62 44 40 50

• pour le montant de votre impôt :

SDIF HAUTES PYRENEES

CELL

1 BRD DU MARECHAL JUIN 65023 TARBES CEDEX 09

Tél: 05 62 44 40 59

* (service gratuit + coût de l'appel)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP TARBES 1 BD DU MARECHAL JUIN 65000 TARBES

2860-015734-0040-00



M MESGUICH ALFRED RES L'OREDON 20 RUE DES CARMES 65000 TARBES

Somme à payer

3 040,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2021

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2021, directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*, la somme à payer sera prélevée automatiquement le 25/10/2021

Compte bancaire : FR76 1690 6010 145X XXXX XXX1 425

Identifiant de la banque : AGRIFRPP869

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Prelevene

Retrouvez désormais vos biens immobiliers bâtis et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr

Commune: TARBES (440), HAUTES-PYRENEES (65)

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

							W 11 1						
Taxe	es foncières 2021	Commune	Syndicat d communes		Inte commur			xes ciales		e ordures nagères		Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2020	54,59 %	%		0,533 %		0	,172 %		7,92 %		0,207 %	
	Taux 2021	54,59 %	%		0,656 %		0	0,196 %		8,05 %		0,312 %	
	Adresse	20 RUE DES	CARMES										
	Base	2181			2181			2181		2181		2181	
	Cotisation	1191				14		4		206		- 7	1422
	Cotisation lissée		-										
	Adresse	34 AV DE LA	MARNE)										
	Base	2280				2280		2280		2280		2280	
	Cotisation	1245				15		4		238		7	1509
	Cotisation lissée												
	Cotisation 2020	2430				24		8		453		10	
	Cotisation 2021	2436				29		8		444		14	2931
	Variation	+0,25 %		%	+20,	83 %		0 %		-1,99 %		+40,00 %	
			Syndicat de communes	con	Inter nmunalité		axe onnelle	Taxe spécia		Chambre d'agricultu		Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2020	%	%		%		%		%	l agricant	%	%	Sotisations
	Taux 2021	%	%		%		%		%		%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles												
	Cotisation 2020	**											
	Cotisation 2021												
	Variation	%	%		%		%		%		%	%	
	a agree and the agree agree (a) ()						du forfait estier	Majoration base terrains constructibles		Caisse d'ass accidents			
ı	Base État			-						Droit proportion	nel:		
	Base collectivité									Droit fixe :			
	Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux							Frais de gestion de la fiscalité directe locale					109
	départemental au taux communes à travers rajout du taux départemental au taux communes. Pour plus d'informations consultez la notice. La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 84€,							Dégrèvement Habitation principale					
-								Dégrèven	nent JA	\ État			
								Dégrèvement JA Collectivité					
	Références administratives : 650 50 021 028 440 440 R T							Montant de votre impôt					3040

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots, gouv. fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2022.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots, gouv.fr, aventure des données publiques de la DCEID.

radinistration, vots avec acces aux regies definisant de traitement ainsi qu'aux principales caracteristiques de sa mise en oeuvre et rexpicitation de vos droits en la matière, en consultant imposs gouvrir, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fi/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures ficcales). fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au réglement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : données-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.